



Haute école pédagogique  
du canton de Vaud  
Filière Enseignement secondaire II  
Avenue de Cour 33 - CH-1014 Lausanne  
[www.hepl.ch](http://www.hepl.ch)

# Guide de l'étudiant·e

## Filière Secondaire II

Année **2019-2020**

Site web: <http://www.hepl.ch/ms2> > La formation en un clin d'oeil



## Introduction

Ce guide de l'étudiant·e présente la structure générale des études menant à l'enseignement pour le degré Secondaire II. Il regroupe des informations essentielles à la compréhension du déroulement de la formation.

Il est découpé en plusieurs volets : débouchés professionnels, organisation générale du plan d'études, présentation des éléments constitutifs de la formation, de son déroulement, échéances importantes à connaître, possibilités d'aménagement du plan de formation, formations complémentaires.

Pour toutes les questions relatives aux démarches d'admission, se référer au site web de la HEP Vaud.

Pour toutes les questions individuelles touchant au déroulement du parcours de formation, la conseillère aux études est à disposition à l'adresse:

[etudiants-ms2@hepl.ch](mailto:etudiants-ms2@hepl.ch)

## Délais à respecter - année académique 2019 - 2020

Sauf cas de force majeure, il ne sera pas dérogé aux délais ci-dessous:  
(en cas de force majeure, informer immédiatement le Service académique, cf. art.17 RMS2).

### Présentation chronologique

#### Semestre d'automne

Du 25 août au 30 août 2019	<b>Inscriptions aux cours et aux examens</b> (information par e-mail; inscription en ligne)
Lundi 26 août 2019	<b>Début du stage</b>
31 août	<b>Dépôt du formulaire pour une demande de prise en compte des études déjà effectuées</b> (au Service académique, uniquement à l'entrée en formation (cf. <a href="#">directive 05_04</a> ))
du 2 au 9 septembre 2019 (sous réserve de modification)	<b>Examen d'informatique OP002</b> (convocation par e-mail, choix de la date via lien doodle)
Mardi 17 septembre 2019	<b>Début des cours</b>
Au plus tard le vendredi 27 septembre 2019	<b>Modification du plan de formation: changement de cours, aménagement, demandes de congé</b> (sur demande au Service académique ou par e-mail)
Samedi 5 octobre 2019, le matin	<b>Examen de français OP001</b> (convocation par e-mail)
Du 1er au 6 décembre 2019 (sous réserve de modification)	<b>Inscriptions aux cours et aux examens du semestre de printemps</b> (information par e-mail; inscription en ligne)
Au plus tard le lundi 9 décembre 2019	<b>Demandes de report d'examens de la session de janvier</b> (sur demande au Service académique ou par e-mail)
Du 6 au 24 janvier 2020	<b>Sessions d'examens de janvier</b>
Janvier 2020	<b>Session de rattrapage des examens de français OP001 et d'informatique OP002</b> (information par e-mail)

#### Semestre de printemps

Lundi 27 janvier 2020	<b>Début du stage</b>
Mercredi 5 février 2020	<b>Communication des résultats des examens de la session de janvier</b>
Lundi 17 février 2020	<b>Début des cours</b>
Au plus tard le vendredi 28 février 2020	<b>Modification du plan de formation: changement de cours, aménagement, demandes de congé</b> (sur demande au Service académique ou par e-mail)
Au plus tard le vendredi 8 mai 2020	<b>Demandes de report d'examens de la session de juin</b> (sur demande au Service académique ou par e-mail)
Du 8 au 26 juin 2020	<b>Sessions d'examens de juin</b>
Juin 2020	<b>Session de rattrapage des examens de français OP001 et d'informatique OP002</b> (information par e-mail)
Mercredi 8 juillet 2020	<b>Communication des résultats des examens de la session de juin</b>
Au plus tard le 20 juillet 2020 (sous réserve de modification)	<b>Demandes de report d'examens de la session d'août</b> (sur demande au Service académique ou par e-mail)
Du 24 août au 4 septembre 2020	<b>Sessions d'examens d'août</b>
Mercredi 16 septembre 2020	<b>Communication des résultats des examens de la session d'août</b>

Pour les échéances relatives aux stages, voir le document "[Stages - informations générales](#)".

## TABLE DES MATIERES

<b>1 ENSEIGNER AU SECONDAIRE II</b>	<b>7</b>
1.1 Enseigner au Secondaire II: défis et enjeux	7
1.2 Liste des disciplines	7
1.3 Maîtrise des savoirs disciplinaires	7
<b>2 DOMAINES DE FORMATION</b>	<b>8</b>
2.1 Sciences de l'éducation	8
2.2 Didactiques disciplinaires, modules interdisciplinaires à choix et pédagogie professionnelle	8
2.3 Formation pratique	9
2.3.1 Stages	9
2.3.2 Modules d'intégration	9
2.4 Mémoire professionnel de diplôme / MAS	9
<b>3 PLAN D'ÉTUDES</b>	<b>10</b>
3.1 Pour 1 discipline	10
3.2 Pour 2 disciplines	11
3.3 Pour la Spécialisation en mathématiques pour l'enseignement	12
3.4 Prise en compte des études déjà effectuées	13
<b>4 CALENDRIERS ET HORAIRES</b>	<b>14</b>
4.1 Calendrier académique	14
4.2 Calendrier de la formation	15
4.3 Calendrier des modules d'intégration	16
4.4 Organisation hebdomadaire	17
<b>5 DESCRIPTIFS DES MODULES</b>	<b>18</b>
5.1 Accès au livret de cours	18
5.2 Liste et codes des modules	18
<b>6 CERTIFICATION DES MODULES</b>	<b>21</b>
<b>7 FORMATION PRATIQUE</b>	<b>22</b>
7.1 Types de stage	22
7.2 Échéancier des stages	23
<b>8 CONCILIER EMPLOI ET FORMATION</b>	<b>24</b>
8.1 Stage en emploi	24
8.2 Aménagement du temps de formation	24
8.2.1 Exemple d'aménagement pour 1 discipline	25
8.2.2 Exemple d'aménagement pour 2 disciplines	26

<b>9 POSSIBILITÉS DE FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>27</b>
9.1 Diplôme additionnel	27
9.1.1 Présentation	27
9.1.2 Conditions d'admission	27
9.1.3 Plan d'études	27
9.1.4 Délai de dépôt des candidatures pour l'inscription au diplôme additionnel	27
9.2 Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle	28
9.3 Du Secondaire II vers le Secondaire I	28
9.4 Du Secondaire I vers le Secondaire II	29
<b>10 EXIGENCES PARTICULIÈRES</b>	<b>31</b>
10.1 Français et Informatique	31
10.2 Enseignement des langues - séjour linguistique	31
<b>11 INFORMATIONS PRATIQUES</b>	<b>32</b>
11.1 Service académique	32
11.2 Bâtiments	32
11.3 Contact	32
<b>12 LIENS UTILES</b>	<b>33</b>

# 1 Enseigner au Secondaire II

---

## 1.1 Enseigner au Secondaire II : défis et enjeux

En choisissant d'enseigner au Secondaire II, vous contribuez au développement personnel, intellectuel et social d'adolescent·e-s et de jeunes adultes dans les gymnases, écoles de maturité, écoles de commerce ou écoles de culture générale ainsi que dans les écoles professionnelles pour les branches générales. Vous formez vos élèves dans une ou deux disciplines en vue d'études supérieures et vous les préparez à assumer des responsabilités au sein de la société.

Vous collaborez au projet pédagogique d'un établissement de formation en vous insérant dans une équipe de professionnel·le·s.

---

## 1.2 Liste des disciplines

La formation permet de se préparer à l'enseignement des disciplines suivantes :

- |  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| - Allemand                               | - Informatique*                   |
| - Anglais                                | - Italien*                        |
| - Arts visuels                           | - Latin*                          |
| - Biologie                               | - Mathématiques                   |
| - Chimie*                                | - Musique*                        |
| - Culture générale (diplôme cantonal)    | - Philosophie                     |
| - Economie et droit (double discipline)* | - Physique                        |
| - Espagnol                               | - Psychologie (diplôme cantonal)* |
| - Français                               | - Religions                       |
| - Géographie                             | - Sport                           |
| - Grec*                                  |                                   |
| - Histoire                               |                                   |
| - Histoire de l'art (diplôme cantonal)*  |                                   |

\*Les cours de didactiques se déroulent au niveau romand.

Référence réglementaire: [Directive 05\\_01 "Liste des disciplines d'enseignement"](#), révision du 9 octobre 2018.

---

## 1.3 Maîtrise des savoirs disciplinaires

Les matières abordées au degré Secondaire II ne recouvrent pas toujours les champs d'études universitaires. Il est donc de la responsabilité de la ou du futur·e enseignant·e de tenir, voire mettre à jour les connaissances et compétences acquises durant les études académiques. Après l'admission, les références des plans d'études des gymnases et écoles professionnelles et une bibliographie d'ouvrages des disciplines enseignées, rassemblée par les professeur·e-s de didactique, sont transmises, ce qui permettra d'ajuster au mieux les connaissances aux programmes des futur·e-s élèves.

Cette mise à niveau est essentielle pour aborder la formation didactique et pratique dans les meilleures conditions possibles. L'expérience montre que la nécessité de combler au jour le jour un déficit de connaissances spécifiques à une matière du programme scolaire est un facteur important de surcharge durant l'année d'études, voire d'échec à la formation.

Par ailleurs, les étudiant·e-s en langues vivantes veillent à renforcer – si besoin était – la maîtrise de leur expression et compréhension orale et écrite.

## 2 Domaines de formation

La formation comprend trois domaines et se conclut par un mémoire professionnel de diplôme.

### 2.1 Sciences de l'éducation

Deux thématiques obligatoires sont suivies de quatre enseignements à choix, en fonction des acquis antérieurs et des objectifs personnels de construction des compétences professionnelles.

Enseignements obligatoires :

– **Concevoir, mettre en œuvre, évaluer et analyser une situation d'enseignement/apprentissage**

Le cours et le séminaire visent à mettre en regard des pratiques pédagogiques avec les théories de l'enseignement et de l'apprentissage. Y sont abordés les objets, les finalités et objectifs et les processus d'apprentissage, les tâches ; les élèves et leur rapport au savoir, les interventions pour les guider, les interactions, le rôle de l'enseignant-e et l'évaluation.

– **Relation pédagogique et climat de classe**

Le cours et le séminaire abordent la problématique de l'enseignant-e dans sa classe et analysent les interactions sociales dans le but de développer des compétences relationnelles et organisationnelles au service des apprentissages d'adolescent-e-s et de jeunes adultes. Ils visent à travailler l'éthique de la relation, sa dimension affective et la question de l'altérité. Ils développent la capacité de poser un cadre de travail, de gérer la dynamique et l'animation de groupe et de maîtriser les principes de la communication.

Enseignements à choix : (voir le [descriptif des modules](#) en ligne)

- Pratiques d'enseignement et d'évaluation au service des apprentissages ;
- Altérités et intégrations ;
- Systèmes éducatifs, organisations, acteurs, savoirs ;
- Le développement de l'adolescent-e : approches psychologiques et contextuelles.

### 2.2 Didactiques disciplinaires, modules interdisciplinaires à choix et pédagogie professionnelle

Les unités d'enseignement et de recherche didactiques (UER) assurent pour chaque didactique disciplinaire les bases nécessaires à une formation professionnelle dans l'enseignement de la discipline. Elles proposent des moyens d'analyse et d'évaluation des plans d'études (finalités, compétences, contenus, progression), des champs de la discipline, des modèles, des stratégies et pratiques d'enseignement spécifiques, des principaux moyens d'enseignement, des ressources. Elles abordent les particularités de la didactique de la discipline, les acquis scientifiques récents dans les approches de son enseignement, les mécanismes et difficultés spécifiques d'acquisition pour les élèves, en élaborant des moyens d'analyse des activités. Elles présentent des balises pour la planification d'une année ou d'un cursus. Elles proposent des pistes d'intégration et de pratique interdisciplinaire. Elles suggèrent et offrent les moyens de tester l'intégration des TIC dans les activités d'enseignement et d'apprentissage de la discipline, le cas échéant avec l'appui de l'Unité d'enseignement et de recherche « Médias et TIC dans l'enseignement et la formation ». Elles encouragent les pratiques de coopération et de travail d'équipe pour faciliter l'insertion des diplômé-e-s dans les établissements.

Toutes les UER contribuent à une offre de modules interdisciplinaires destinés à développer des compétences en la matière, ainsi que dans la conduite de projets.

Dans cette offre, ouverte sans restriction autre que les prérequis mentionnés dans le descriptif des modules, figure la formation à la pédagogie professionnelle (voir [chapitre 9.2](#)) requise par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour l'enseignement dans les classes de maturité professionnelle.



## 2.3 Formation pratique

La formation pratique comprend les stages et les modules d'intégration.

### 2.3.1 Stages

La formation pratique s'effectue dans les gymnases et dans les écoles menant à la maturité professionnelle. L'engagement de partenaires de terrain, à savoir les praticiennes formatrices et praticiens formateurs (en abrégé : "PraFos") chargé-e-s de l'accueil des étudiant-e-s, de leur suivi et de la certification de leur formation pratique, nécessite une étroite collaboration avec les services employeurs, représentés notamment par les directions d'établissements de l'école postobligatoire. Cette partie de la formation est composée :

- a priori, pour tout-e étudiant-e, d'un stage chez un-e PraFo (type A), ou
- en fonction des besoins des établissements dans certaines disciplines, pour l'étudiant-e dont l'offre a été retenue par la direction de l'établissement, ou pour l'enseignant-e qui se forme dans une nouvelle discipline (diplôme additionnel), d'un stage en emploi accompagné de visites effectuées par un-e PraFo (type B).

### 2.3.2 Modules d'intégration

La HEP considère que les processus d'intégration des savoirs et des expériences de la pratique ne peuvent être menés séparément du processus de formation. Si l'intégration est de la responsabilité de l'étudiant-e, l'institution se doit d'offrir un espace d'explicitation et d'auto-évaluation qui en facilite le développement et l'inscrive comme la colonne vertébrale de la formation.

Le séminaire d'intégration propose à l'étudiant-e de structurer son parcours depuis son projet de formation jusqu'au choix de son sujet de mémoire, vers son insertion professionnelle, dans la double dimension d'une communauté d'échanges entre pairs et d'entretiens individuels, dont le but est de questionner l'étudiant-e sur son trajet, ses pratiques et ses choix.

---

## 2.4 Mémoire professionnel de diplôme / MAS

A travers le mémoire professionnel, l'étudiant-e doit démontrer qu'elle ou il est capable d'approfondir une thématique en lien avec sa pratique professionnelle et les enseignements suivis au cours de sa formation. L'étudiant-e est ainsi amené-e à mettre en œuvre tout ou partie d'une démarche de recherche lui permettant d'enrichir ses connaissances, ses compétences et ses pratiques d'enseignant-e.

Des indications utiles concernant le choix du sujet, le volume du mémoire, le déroulement de la recherche, la soutenance et l'évaluation du mémoire sont disponibles dans le document [Mémoire professionnel de diplôme](#).

Dans le cadre de la spécialisation en mathématiques pour l'enseignement, le mémoire professionnel est compris dans le projet de Master.

Les exigences relatives à la mise en forme et la diffusion du mémoire sont mentionnées dans la [Directive 05\\_08](#) portant sur les Mémoires de diplôme.

**Accès :** [www.hepl.ch](http://www.hepl.ch) > Portail étudiant > Formation > Formations à l'enseignement > MAS Enseignement Secondaire 2 / Diplôme Enseignement secondaire 2 > Mémoire de MAS

### 3 Plan d'études

Le plan d'étude diffère légèrement selon qu'il s'agit d'une formation visant l'enseignement d'une ou deux disciplines ou de la Spécialisation en mathématiques pour l'enseignement.

#### 3.1 Pour 1 discipline

	Crédits ECTS Semestre 1	Crédits ECTS Semestre 2	Total crédits ECTS
Didactique de la discipline	6	6	12
Sciences de l'éducation	12	6	18
Formation pratique : stages	8	8	19
Formation pratique : modules d'intégration	1	2	
Module interdisciplinaire à choix	6	-	6
Mémoire professionnel de diplôme	-	5	5
<b>Total crédits ECTS</b>	<b>33</b>	<b>27</b>	<b>60</b>

Semestre 1	Semestre 2
Automne	Printemps
<b>Didactique 1 (6 ECTS)</b> Partie 1 (MS1 + MS2)	<b>Didactique 1 (6 ECTS)</b> Partie 2 (MS2)
<b>MSSENS31 (6 ECTS)</b> Enseignement & apprentissage	<b>MSDEV31</b> Développement de l'adolescent-e
<b>MSISO31 (6 ECTS)</b> Gestion de la classe	<b>MSSENS32</b> Enseignement & évaluation
	<b>MSISO32</b> Altérités et intégrations
	<b>MSSYS31</b> Systèmes éducatifs
<b>Stage semestre 1 (8 ECTS)</b>	<b>Stage semestre 2 (8 ECTS)</b>
<b>MSINT21 (1 ECTS)</b> Intégration	<b>MSINT22 (2 ECTS)</b> Intégration
<b>Module interdisciplinaire (6 ECTS)</b> à choix	<b>Mémoire de diplôme (5 ECTS)</b>

Choisir 1 module de 6 ECTS

## 3.2 Pour 2 disciplines

	Crédits ECTS Semestre 1	Crédits ECTS Semestre 2	Total crédits ECTS
Didactique des disciplines	12	12	24
Sciences de l'éducation	12	3	15
Formation pratique : stages	8	8	19
Formation pratique : modules d'intégration	1	2	
Mémoire professionnel de diplôme	-	2	2
<b>Total crédits ECTS</b>	<b>33</b>	<b>27</b>	<b>60</b>

Semestre 1	Semestre 2
Automne	Printemps
<b>Didactique 1 (6 ECTS)</b> Partie 1 (MS1 + MS2)	<b>Didactique 1 (6 ECTS)</b> Partie 2 (MS2)
<b>Didactique 2 (6 ECTS)</b> Partie 1 (MS1 + MS2)	<b>Didactique 2 (6 ECTS)</b> Partie 2 (MS2)
<b>MSSENS31 (6 ECTS)</b> Enseignement & apprentissage	<b>MSDEV33</b> Développement de l'adolescent-e
<b>MSISO31 (6 ECTS)</b> Gestion de la classe	<b>MSSENS33</b> Enseignement & évaluation
	<b>MSISO33</b> Altérités et intégrations
	<b>MSSYS33</b> Systèmes éducatifs
<b>Stage semestre 1 (8 ECTS)</b>	<b>Stage semestre 2 (8 ECTS)</b>
<b>MSINT21 (1 ECTS)</b> Intégration	<b>MSINT22 (2 ECTS)</b> Intégration
	<b>Mémoire de diplôme (2 ECTS)</b>

Choisir 1 cours de 3 ECTS

### Etudiants bidisciplinaires en langues

Pour les étudiant-e-s se formant à l'enseignement de deux langues étrangères, le parcours de formation doit être adapté en raison du chevauchement d'horaires des modules didactiques. Les étudiant-e-s doivent donc suivre les modules de didactiques suivants.

Au semestre d'automne :

- Module de didactique langue 2<sup>e</sup> discipline (cours commun et séminaire langue 2<sup>e</sup> discipline)
- Module interdisciplinaire "Pratique réflexive et dimension langagière dans l'enseignement" - MSLAC36

Au semestre de printemps :

- Module de didactique langue 1<sup>ère</sup> discipline (cours langue 1<sup>ère</sup> discipline et séminaire langue 1<sup>ère</sup> discipline)
- Module « Projet complémentaire de didactique des langues – 2<sup>e</sup> langue » - MSLAC23
- Module MSLAC37

Par exemple, pour un-e étudiant-e se formant à l'anglais (langue 1<sup>ère</sup> discipline) et l'espagnol (langue 2<sup>e</sup> discipline), il s'agira de suivre, à l'automne :

- MESP31 (cours commun et séminaire d'espagnol)
- MSLAC36

Au printemps :

- MSANG21 (cours d'anglais et séminaire d'anglais)
- MSLAC23 - Projet complémentaire en didactique des langues – espagnol
- MSLAC37

### 3.3 Pour la Spécialisation en mathématiques pour l'enseignement

	Crédits ECTS automne	Crédits ECTS printemps	Total crédits ECTS
Didactique des mathématiques	6	6	12
Sciences de l'éducation	12	3	15
Formation pratique : stages	8	8	18
Formation pratique : modules d'intégration	1	1	
Travail de diplôme (intégré au projet de Master)	5	10	15
<b>Total crédits ECTS</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>60</b>

Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
Automne	Printemps	Automne	Printemps
		<b>MSMAT31</b> (6 ECTS) Didactique des mathématiques	<b>MSMAT21</b> (6 ECTS) Didactique des mathématiques au Secondaire II
<b>MSENS31</b> (6 ECTS) Enseignement & apprentissage <i>Pré-requis à effectuer au 1er semestre Master EPFL</i>	<b>Enseignements mathématiques EPFL</b>	<b>MSISO31</b> (6 ECTS) Relation pédagogique et climat de classe	<b>MSDEV33</b> Développement de l'adolescent·e
<b>Enseignements mathématiques EPFL</b>			<b>MSENS33</b> Enseignement & évaluation
			<b>MSISO33</b> Altérités et intégrations
			<b>MSSYS33</b> Systèmes éducatifs
		<b>MSPRA21</b> (8 ECTS) Stage semestriel	<b>MSPRA22</b> (8 ECTS) Stage semestriel
		<b>MSINT21</b> (1 ECTS) Séminaire d'intégration	<b>MSINT22</b> (1 ECTS) Séminaire d'intégration
		<b>Travail de diplôme</b> (5 ECTS)	<b>Travail de diplôme</b> (10 ECTS)

Choisir 1 cours de 3 ECTS

### 3.4 Prise en compte des études déjà effectuées

Références : [Directive 05\\_04](#)

[Page web : Portail candidat > Admissions > MAS / Diplôme en enseignement secondaire 2 > Prise en compte des études déjà effectuées](#)

En fonction de formations antérieures, il peut y avoir une prise en compte des études déjà effectuées.

Les formalités pour cette prise en compte ne débutent qu'une fois l'admission prononcée et peuvent être déposées au Service académique avant le 31 août de l'année d'entrée en formation.

Les demandes qui concernent un ou plusieurs éléments de formation ne se font qu'à **une seule reprise** pour toute la formation.

Les demandes qui concernent une partie de module se font auprès de la ou du professeur·e responsable du module, dans les deux premières semaines de cours.

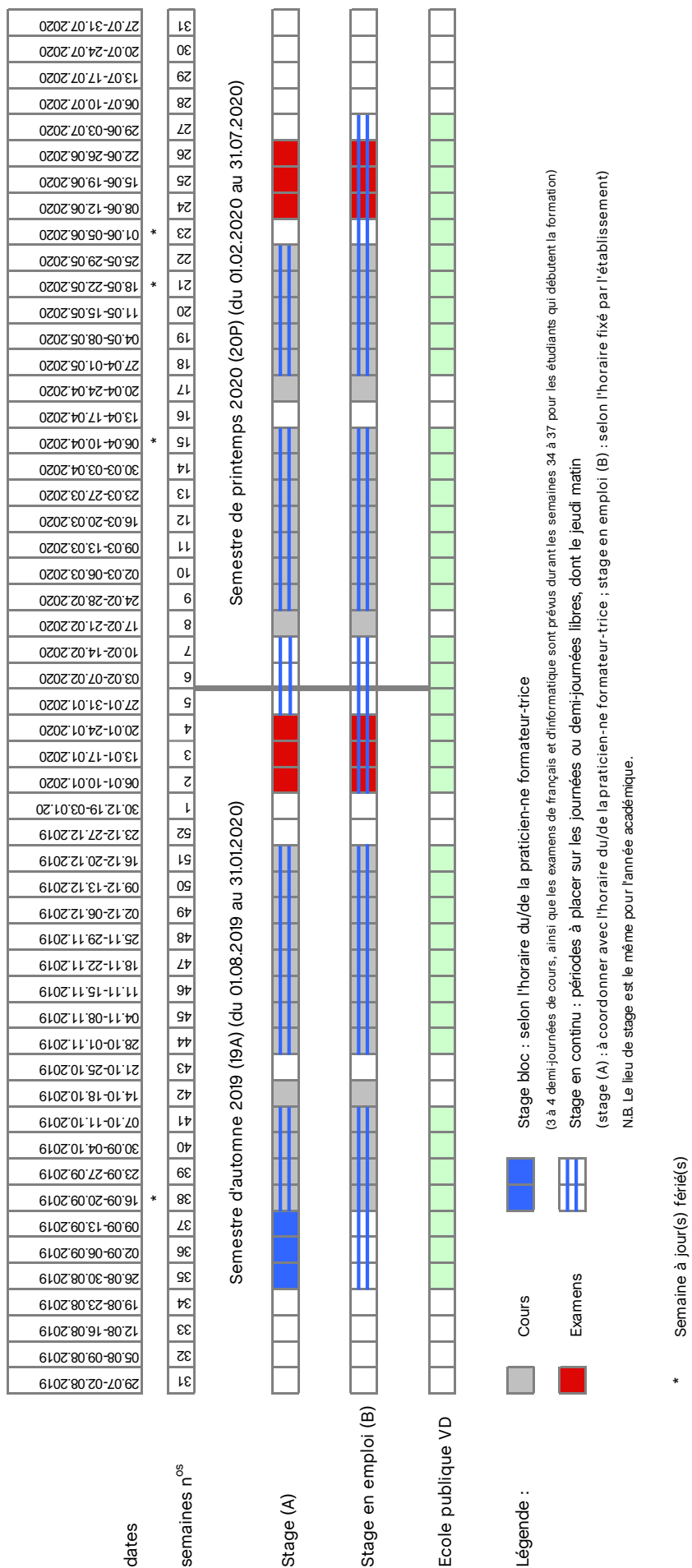
## 4 Calendriers et horaires

### 4.1 Calendrier académique 2019-2020

Semestre d'automne 2019 (19A) du 01.08.2019 au 31.01.2020	
Inscription aux cours pour la formation à l'enseignement	Du dimanche 25 août 2019 au vendredi 6 septembre 2019 (Secondaire 2 : du 25 au 30 août 2019)
Début des cours	Mardi 17 septembre 2019 à 08h15
Interruption des cours	- Lundi 16 septembre 2019, tout le jour (Jeûne fédéral) - Du vendredi 18 octobre 2019 à 20h00 au lundi 28 octobre 2019 à 08h15
Fin des cours	Vendredi 20 décembre 2019 à 20h00
Semestre de printemps 2020 (20P) du 01.02.2020 au 31.07.2020	
Inscription aux cours pour la formation à l'enseignement	Du dimanche 1 décembre au vendredi 13 décembre 2019 (Secondaire 2 : du 1 au 6 décembre 2019 - sous réserve de modification)
Début des cours	Lundi 17 février 2020 à 08h15
Interruption des cours	- Du jeudi 9 avril 2020 à 20h00 au lundi 20 avril 2020 à 08h15 (Pâques) - Du mercredi 20 mai 2020 à 20h00 au lundi 25 mai 2020 à 8h15 (Ascension)
Fin des cours	Vendredi 29 mai 2020 à 20h00
Périodes d'examens	
Session d'août-septembre 2019	Du lundi 26 août au vendredi 6 septembre 2019
Session de janvier 2020	Du lundi 6 au vendredi 24 janvier 2020
Session de juin 2020	Du lundi 8 au vendredi 26 juin 2020
Session d'août-septembre 2020	Du lundi 24 août au vendredi 4 septembre 2020
Stages	
- Enseignement Secondaire II	L'entrée en formation et le stage pour les étudiant·e-s débutent le lundi 26 août 2019.  Les autres périodes de stage sont indiquées dans les calendriers spécifiques à chaque filière de formation.
Vacances scolaires vaudoises : <a href="http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sg-dfj/fichiers_pdf/Vacances_scolaires_vaudoises_2014_2021.pdf">http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sg-dfj/fichiers_pdf/Vacances_scolaires_vaudoises_2014_2021.pdf</a>	
Formations continues	
Les formations continues attestées et postgrades ont lieu durant l'année scolaire. Pour certaines formations, l'un ou l'autre jour de formation peut être agendé sur des jours de vacances ou sur un samedi.	

Approuvé par le Comité de direction

## 4.2 Calendrier de la formation 2019-2020



### 4.3 Calendrier des modules d'intégration

Semestre d'automne 2019			Semestre de printemps 2020		
Mer 28.08.19 (semaine 35)	14h15 - 15h45	<b>Introduction au module</b>	Mer. 19.02.20 (semaine 8) Rentrée cours	<b>Relâches</b>	
Mer. 04.09.19 (semaine 36)	14h15 - 15h45	<b>1 - Séminaire</b>	Mer. 26.02.20 (semaine 9)	14h15 - 15h45	<b>4 - Séminaire</b>
	16h15 - 17h45	<b>Conférence</b> (observation)			
Mer. 11.09.19 (semaine 37)		-	Mer. 04.03.20 (semaine 10)		-
Mer. 18.09.19 (semaine 38)		-	Mer. 11.03.20 (semaine 11)	14h15 - 15h45	<b>5 - Séminaire</b>
Mer. 25.09.19 (semaine 39)		-			
Mer. 02.10.19 (semaine 40)	14h15 - 15h45	<b>2 - Séminaire</b>	Mer. 18.03.20 (semaine 12)		-
Mer 09.10.19 (semaine 41)	<b>GY: Voyages d'études / semaines spéciales</b>		Mer. 25.03.20 (semaine 13)		-
Mer. 16.10.19 (semaine 42)	<b>Vacances scolaires</b>		Mer. 01.04.20 (semaine 14)		-
Mer. 23.10.19 (semaine 43)	<b>Vacances d'automne HEP</b>		Mer. 08.04.20 (semaine 15)	<b>GY: Voyages d'études / semaines spéciales</b>	
Mer. 30.10.19 (semaine 44)		-	Mer. 15.04.20 (semaine 16)	<b>Vacances de Pâques HEP</b>	
Mer. 06.11.19 (semaine 45)		-	Mer. 22.04.20 (semaine 17)	<b>Vacances scolaires</b>	
Mer. 13.11.19 (semaine 46)		-	Mer. 29.04.20 (semaine 18)		-
Mer. 20.11.19 (semaine 47)		-	Mer. 06.05.20 (semaine 19)		-
Mer. 27.11.19 (semaine 48)		-	Mer. 13.05.20 (semaine 20)		-
Mer. 04.12.19 (semaine 49)	14h15 - 15h45	<b>3 - Séminaire</b>	Mer. 20.05.20 (semaine 21)	<b>Avant Ascension</b>	
Mer. 11.12.19 (semaine 50)		-	Mer. 27.05.20 (semaine 22)	14h15 - 15h45	<b>6 - Séminaire</b>
Mer 18.12.19 (semaine 51)		-			

(sous réserve de modification)

Les modules d'intégration MSINT21-MSINT22 comprennent sur l'année de formation 6 séances de séminaire, 3 entretiens individuels et une visite de stage suivie d'un entretien tripartite (formateur·trice - étudiant·e - PraFo).



## 4.4 Organisation hebdomadaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b> 08h15 - 11h45	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allemand</li> <li>- Anglais</li> <li>- Espagnol</li> <li>- Italien*</li> <li>- Mathématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arts visuels</li> <li>- Biologie</li> <li>- Histoire</li> <li>- Physique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Géographie</li> <li>- Philosophie</li> <li>- Religions</li> </ul>	Disponible pour heures de stage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sport</li> <li>- Français</li> <li>- Economie*</li> <li>- Culture générale</li> </ul>
	<b>OU</b>	<b>OU</b>	<b>OU</b>		<b>OU</b>
	Disponible pour heures de stage	Disponible pour heures de stage	Disponible pour heures de stage		Disponible pour heures de stage
<b>Après-midi</b> 14h15 - 17h45	Sciences de l'éducation	Sciences de l'éducation	Modules d'intégration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pédagogie professionnelle</li> <li>- Modules interdisciplinaires**</li> <li>- Deux langues secondes***</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chimie*</li> <li>- Droit*</li> <li>- Grec*</li> <li>- Latin*</li> <li>- Histoire de l'art*</li> <li>- Musique*</li> <li>- Psychologie*</li> <li>- Informatique*</li> </ul>
				<b>OU</b>	<b>OU</b>
				Disponible pour heures de stage	Disponible pour heures de stage

Les plages horaires destinées aux modules didactiques sont variables en fonction de la (des) discipline(s) des étudiant·e·s ; les plages inoccupées sont disponibles pour des heures de stage.

\* Didactiques romandes

Les modules didactiques d'Economie et de Droit sont obligatoirement liés (vendredi matin et vendredi après-midi)

\*\* Les étudiant·e·s mono-disciplinaires ont à choisir un module interdisciplinaire (jeudi après-midi)

\*\*\* La plage du jeudi après-midi est également occupée pour les étudiant·e·s dont les deux disciplines sont deux langues secondes.

## 5 Descriptifs des modules

### 5.1 Accès au livret de cours

Site web de la HEP Vaud - IS-Academia (accès public) : [www.hepl.ch](http://www.hepl.ch) > Portail étudiant > Descriptifs des modules de formation

**hep/** haute école pédagogique vaud  
Haute école pédagogique  
**Livret de cours (public)**

Livret de cours (public)

Format:  
 html

Filtre de recherche des livrets de cours (\* --> obligatoire)

Filière\*  ← Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II

Période académique\*  ← Choisir la période

Libellé ou code du module  ← Se référer à la liste ci-dessous pour choisir le code du module

ok

Veuillez sélectionner un module dans la liste ci-dessous

### 5.2 Liste et codes des modules

Disciplines	Code	Titre du module	A/P*	Horaire	Crédits ECTS
<b>Modules de didactique</b>					
Allemand	MSALL31	Didactique de l'allemand A	A	lundi (08h15-11h45)	6
	MSALL21	Didactique de l'allemand B	P	lundi (08h15-11h45)	6
	MSLAC23	Projet complémentaire de didactique des langues - 2e langue	P	à convenir	6
Anglais	MSANG31	Didactique de l'anglais A	A	lundi (08h15-11h45)	6
	MSANG21	Didactique de l'anglais B	P	lundi (08h15-11h45)	6
	MSLAC23	Projet complémentaire de didactique des langues - 2e langue	P	à convenir	6
Arts visuels	MSAVI31	Didactique des arts visuels	A	mardi (08h15-11h45)	6
	MSAVI21	Didactique des arts visuels au secondaire II	P	mardi (08h15-11h45)	6
Biologie	MSBIO21	Didactique de la biologie A	A	mardi (08h15-11h45)	6
	MSBIO22	Didactique de la biologie B	P	mardi (08h15-11h45)	6
Chimie	MSCHI21	Didactique de la chimie A	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSCHI22	Didactique de la chimie B	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Culture générale	MSFRA31	Didactique du français : savoirs fondamentaux	A	vendredi (08h15-11h45)	6
	MSCG21	Didactique de la culture générale	P	vendredi (08h15-11h45)	6
Economie et droit	MSDRO31	Didactique du droit A	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSDRO21	Didactique du droit B	P	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSECO31	Didactique de l'économie A	A	vendredi (08h15-11h45)	6
	MSECO21	Didactique de l'économie B	P	vendredi (08h15-11h45)	6
Espagnol	MSESP21	Didactique de l'espagnol A	A	lundi (08h15-11h45)	6
	MSESP22	Didactique de l'espagnol B	P	lundi (08h15-11h45)	6
	MSLAC23	Projet complémentaire de didactique des langues - 2e langue	P	à convenir	6

\* A = Automne / P = Printemps

Disciplines	Code	Titre du module	A/P*	Horaire	Crédits ECTS
Français	MSFRA31	Didactique du français : savoirs fondamentaux	A	vendredi (08h15-11h45)	6
	MSFRA21	Didactique du français : approfondissements (secondaire II)	P	vendredi (08h15-11h45)	6
Géographie	MSGEO31	Didactique de la géographie	A	mercredi (08h15-11h45)	6
	MSGEO21	Didactique de la géographie au secondaire II	P	mercredi (08h15-11h45)	6
Grec Latin	MSLCA31 (32)	Didactiques des langues et cultures de l'antiquité A (grec ou latin)	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSLCA33 (34)	Didactiques des langues et cultures de l'antiquité B (grec ou latin)	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Histoire de l'art	MSHIA21	Didactique de l'histoire de l'art et des arts A	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSHIA22	Didactique de l'histoire de l'art et des arts B	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Histoire	MSHIS31	Didactique de l'histoire	A	mardi (08h15-11h45)	6
	MSHIS21	Didactique de l'histoire au secondaire II	P	mardi (08h15-11h45)	6
Informatique	MSINF31	Didactique de l'informatique	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSINF21	Didactique de l'informatique au secondaire II	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Italien	MSITA31	Didactique de l'italien A	A	lundi (08h15-11h45)	6
	MSITA21	Didactique de l'italien B	P	lundi (08h15-11h45)	6
	MSLAC23	Projet complémentaire de didactique des langues - 2e langue	P	à convenir	6
Maths	MSMAT31	Didactique des mathématiques	A	lundi (08h15-11h45)	6
	MSMAT21	Didactique des mathématiques au secondaire II	P	lundi (08h15-11h45)	6
Musique	MSMUS31	Didactique de l'éducation musicale	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSMUS21	Didactique de l'éducation musicale au secondaire II	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Philosophie	MSPHI21	Didactique de la philosophie A	A	mercredi (08h15-11h45)	6
	MSPHI22	Didactique de la philosophie B	P	mercredi (08h15-11h45)	6
Physique	MSPHY21	Didactique de la physique A	A	mardi (08h15-11h45)	6
	MSPHY22	Didactique de la physique B	P	mardi (08h15-11h45)	6
Psychologie	MSPSY21	Didactiques de la psychologie et de la psychopédagogie A	A	vendredi (14h15-17h45)	6
	MSPSY22	Didactiques de la psychologie et de la psychopédagogie B	P	vendredi (14h15-17h45)	6
Religions	MSHSR31	Didactique de l'éthique et cultures religieuses, de l'histoire et sciences des religions	A	mercredi (08h15-11h45)	6
	MSHSR21	Didactique de l'histoire et des sciences des religions au secondaire II	P	mercredi (08h15-11h45)	6
Sport	MSEPS31	Didactique de l'éducation physique au secondaire	A	vendredi (08h15-11h45)	6
	MSEPS21	Didactique de l'éducation physique au secondaire II	P	vendredi (08h15-11h45)	6

\* A = Automne / P = Printemps

Code	Titre du module	A/P*	Horaire	Crédits ECTS
<b>Modules interdisciplinaires</b>				
Les modules interdisciplinaires font l'objet d'une liste séparée : <a href="#">Portail étudiant &gt; MAS Enseignement Secondaire 2 &gt; Plan d'études et règlement &gt; Liste des modules interdisciplinaires</a> (en ligne courant de l'été)				
<b>Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle - IFFP</b>				
MSPPR25	Pédagogie professionnelle 1	A	jeudi (cours 14h15-17h30) (visites dès 13h30-17h00)	6
MSPPR26	Pédagogie professionnelle 2	P	jeudi (cours 14h15-17h30) (visites dès 13h30-17h00)	6
<b>Pratique et mémoire professionnel</b>				
MSINT21	Module d'intégration automne	A	mercredi (14h15-17h45), selon horaire ad-hoc	1
MSINT22	Module d'intégration printemps	P	mercredi (14h15-17h45), selon horaire ad-hoc	2
MSMEM20	Mémoire professionnel	P	-	5 ou 2
MSPRA21	Stage de formation pratique automne 1 discipline	A	selon horaire de la ou du PraFo	8
MSPRA22	Stage de formation pratique printemps 1 discipline	P	selon horaire de la ou du PraFo	8
MSPRA23	Stage de formation pratique automne 2 disciplines	A	selon horaire de la ou du PraFo	8
MSPRA24	Stage de formation pratique printemps 2 disciplines	P	selon horaire de la ou du PraFo	8
<b>Modules de sciences de l'éducation obligatoires</b>				
MSENS31	Concevoir, mettre en oeuvre, évaluer et analyser une situation d'enseignement/apprentissage	A	lundi (14h15-17h45) ou mardi (14h15-17h45)	6
MSISO31	Relation pédagogique et climat de classe	A	lundi (14h15-17h45) ou mardi (14h15-17h45)	6
<b>Modules de sciences de l'éducation à choix</b>				
MSDEV31 (33)	Le développement de l'adolescent-e : approches psychologiques et contextuelles	P	lundi (14h15-17h45)	6 (3)
MSENS32 (33)	Pratiques d'enseignement et d'évaluation au service des apprentissages	P	mardi (14h15-17h45)	6 (3)
MSISO32 (33)	Altérités et intégrations	P	lundi (14h15-17h45)	6 (3)
MSSYS31 (33)	Systèmes éducatifs, organisations, acteurs, savoirs	P	mardi (14h15-17h45)	6 (3)

sous réserve de modification

\* A = Automne / P = Printemps

## 6 Certification des modules

### Règlement des études menant au Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II (RMS2) du 28 juin 2010 - état au 16 février 2016

#### Art. 22 Inscription, report et défaut aux évaluations certificatives

- <sup>1</sup> L'étudiant est automatiquement inscrit à la première session d'examen qui suit la fin d'un élément de formation.
- <sup>2</sup> Toute demande de report doit être adressée par écrit au service académique, au plus tard quatre semaines avant le début de la session.
- <sup>3</sup> L'étudiant qui ne se présente pas à un examen pour lequel il est inscrit obtient la note F, sous réserve d'un cas de force majeure.

#### Art. 23 Réussite

- <sup>1</sup> Lorsque la note attribuée est comprise entre A et E, l'élément de formation est réussi. Les crédits d'études ECTS correspondants sont attribués.

#### Art. 24 Echec

- <sup>1</sup> Lorsque la note F est attribuée, l'élément de formation est échoué. L'étudiant doit se présenter à une seconde évaluation.
- <sup>2</sup> La seconde évaluation doit avoir lieu au plus tard lors de la troisième session d'examens qui suit la fin de l'élément de formation concerné.
- <sup>3</sup> Un second échec implique l'échec définitif des études, sauf s'il concerne un module à choix. Dans ce dernier cas, l'échec peut être compensé par la réussite d'un autre module à choix.

## 7 Formation pratique

La formation à l'enseignement secondaire II comprend une part importante de formation pratique sous la forme d'un stage réalisé dans un établissement scolaire.

Le stage débute à la rentrée scolaire, le 26 août, et se poursuit tout au long de l'année. La présence en stage est obligatoire.

### 7.1 Types de stages

Deux types de stage sont possibles :

Type A	Type B (en emploi)
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le stage se déroule dans une classe tenue par un·e enseignant·e (PraFo). En fonction des besoins de la formation, les activités de l'étudiant·e se font selon trois modalités : stage d'observation, stage en responsabilité partagée et stage en responsabilité. Ce stage se réalise sous le statut d'étudiant·e.</li> <li>– Au deuxième semestre uniquement, cette modalité donne droit à une indemnité dont le montant est fixé par le département (CHF 7200.— brut).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le stage en emploi s'effectue en remplacement d'un·e enseignant·e. Le statut de l'étudiant·e est celui d'un·e enseignant·e stagiaire pour la part de l'enseignement qu'elle ou il dispense. Il s'agit d'un stage en responsabilité.</li> <li>– La rémunération est fixée par l'autorité d'engagement au prorata du nombre de périodes enseignées.</li> <li>– Chaque discipline enseignée et figurant au plan de formation fait l'objet d'une supervision par un·e PraFo qui effectue des visites.</li> </ul>

La formation pratique représente un volume total de travail de 480 heures, comportant du temps d'observation, de préparation, d'enseignement et d'évaluation (16 ECTS), répartis comme suit :

**Type A :**

	Parcours de formation de l'étudiant·e	Organisation du stage	Volume hebdomadaire	Périodes de stage indicatives pour le semestre	Minimum de périodes conduites par l'étudiant·e
1 <sup>er</sup> semestre	Monodisciplinaire	3 semaines à temps plein, puis 12 semaines à temps partiel	4 à 6 périodes*	> 48 périodes	15 périodes
	Bidisciplinaire	3 semaines à temps plein, puis 12 semaines à temps partiel	2 x 4 à 6 périodes* (Total: max. 12 périodes)		2 x 10 périodes
2 <sup>e</sup> semestre	Monodisciplinaire	15 semaines à temps partiel	4 à 6 périodes*	> 45 périodes	30 périodes
	Bidisciplinaire	15 semaines à temps partiel	2 x 4 à 6 périodes* (Total: max. 12 périodes)		2 x 20 périodes

\* Lorsque la dotation hebdomadaire de la discipline ou l'horaire de la ou du PraFo ne le permettent pas, le minimum hebdomadaire requis peut être de 3 périodes par discipline.

Le stage en emploi (B) obéit aux exigences de l'enseignement à raison de 4 (exceptionnellement 3) à 12 périodes hebdomadaires sur l'ensemble de l'année scolaire (conseillé 8 à 10 périodes). Sa dotation en crédits est la même. Le volume de travail supérieur est compensé par la rémunération en qualité de maître·sse auxiliaire.

## Documents de référence

Toutes les informations relatives à la formation pratique précisant le cadre du déroulement des stages, leurs objectifs et les conditions de certification figurent dans le document "Stages - Informations générales".

Les modalités d'évaluation sont détaillées dans le document "Echelles descriptives pour les étudiant·e·s secondaire 2".

Il est aussi nécessaire de consulter le document "Aspects éthiques, déontologiques et règlementaires".

L'ensemble de ces documents sont à disposition sur le site web de la HEP Vaud à l'adresse suivante : [www.hepl.ch](http://www.hepl.ch) > [Portail étudiants](#) > [Formation](#) > [Formations à l'enseignement](#) > [MAS Enseignement Secondaire 2 / Diplôme Enseignement Secondaire 2](#) > [Stages et remplacements](#) > [Modalités de stages](#)

## 7.2 Echancier des stages

Semestre d'automne 2019 (19A)		
	Situation, démarche	Dates / Echéances
Début du stage	<b>Stage</b> La ou le stagiaire prend contact préalablement avec la ou le PraFo. Elle ou il se rend disponible une semaine avant la rentrée.	- Du 26 août au 13 septembre 2019 à plein temps - Puis 4 à 6 périodes hebdomadaires jusqu'au 20 décembre 2019
	<b>Stage en emploi</b> La ou le stagiaire prend contact préalablement avec la ou le PraFo.	- Dès le 26 août 2019 - Horaire selon engagement
Fin du stage	<b>Stage</b>	Le 20 décembre 2019
	<b>Stage en emploi</b> Pas d'interruption d'intersemestre.  <b>NB.</b> la ou le stagiaire doit se libérer pour les examens HEP.	
Semestre de printemps 2020 (20P)		
Début ou reprise du stage	<b>Stage</b>	Dès le 27 janvier 2020 - 4 à 6 périodes hebdomadaires
	<b>Stage en emploi</b> La ou le stagiaire poursuit son travail sans interruption.	- Horaire selon engagement
Fin du stage	<b>Stage</b>	Le 29 mai 2020
	<b>Stage en emploi</b>	Le 3 juillet 2020 (fin du contrat le 31 juillet 2020)

## 8 Concilier emploi et formation

La formation à l'enseignement pour le Secondaire II est une formation à plein temps. Toutefois, deux solutions permettent de répondre aux besoins financiers d'étudiant·e·s indépendant·e·s économiquement.

---

### 8.1 Stage en emploi

En fonction des besoins des établissements dans certaines disciplines, un stage en emploi peut être proposé à l'étudiant·e dont l'offre a été retenue par la direction de l'établissement ou à l'enseignant·e qui se forme dans une nouvelle discipline (diplôme additionnel). Ce stage s'effectue sous la supervision d'un·e PraFo. Pour être accepté dans le cadre de la formation, le stage doit satisfaire aux conditions ci-dessous :

- en remplacement d'un·e enseignant·e ;
- pour une année scolaire ;
- maximum 50%, soit 12 périodes (conseillé 8 à 10 périodes).

Le cumul des charges liées à un emploi dans l'enseignement parallèlement à la formation est important. La HEP conseille vivement de ne pas dépasser un taux d'enseignement de 50%.

En aménageant le temps de formation, il est possible d'assumer une charge de travail supplémentaire.

---

### 8.2 Aménagement du temps de formation

Afin de prendre en compte les situations de personnes exerçant un emploi ou ayant une charge familiale, la HEP propose des possibilités d'aménagement de la formation sur 3 à 4 semestres (un an et demi à deux ans).

Conditions:

- Maximum 4 semestres ;
- Le stage s'effectue au début de la formation (1<sup>ère</sup> année) ;
- La formation en didactique est obligatoirement liée à un stage pratique ;
- Tout projet d'aménagement de la formation doit être soumis à l'approbation du Service académique au plus tard avant la fin de la deuxième semaine de chaque semestre – [etudiants-ms2@hepl.ch](mailto:etudiants-ms2@hepl.ch) ;
- Si un module didactique est inscrit dans le plan de formation du semestre, il y a obligatoirement de la pratique et un séminaire d'intégration.

Pour plus d'information, veuillez adresser un courriel à [etudiants-ms2@hepl.ch](mailto:etudiants-ms2@hepl.ch).



## 8.2.1 Exemple d'aménagement pour 1 discipline

	Crédits ECTS Semestre 1	Crédits ECTS Semestre 2	Crédits ECTS Semestre 3	Crédits ECTS Semestre 4	Total crédits ECTS
Didactique de la discipline	6	6	-	-	12
Sciences de l'éducation	-	-	12	6	18
Formation pratique: stages	8	8	-	-	19
Formation pratique: module d'intégration	1	2	-	-	3
Modules interdisciplinaires à choix	-	-	6	-	6
Mémoire professionnel de diplôme	-	-	-	5	5
<b>Total crédits ECTS</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>60</b>

### Sur 4 semestres

	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps
Didactique 1 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 1 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	MSENS31 (6 ECTS) Enseignement & apprentissage	MSENS31 (6 ECTS) Enseignement & apprentissage	MSEDEV31 (6 ECTS) Développement de l'adolescent-e
Stage semestre 1 (8 ECTS)	Stage semestre 2 (8 ECTS)	MSISO31 (6 ECTS) Gestion de la classe	MSISO31 (6 ECTS) Gestion de la classe	MSENS32 (6 ECTS) Enseignement & évaluation
MSINT21 (1 ECTS) Intégration	MSINT22 (2 ECTS) Intégration	interdisciplinaire (6 ECTS) à choix	interdisciplinaire (6 ECTS) à choix	MSISO32 (6 ECTS) Altérités et intégrations
				MSSYS31 (6 ECTS) Systèmes éducatifs
				Mémoire diplôme (5 ECTS)

Choisir 1 module de 6 ECTS

	Crédits ECTS Semestre 1	Crédits ECTS Semestre 2	Crédits ECTS Semestre 3	Total crédits ECTS
Didactique de la discipline	6	6	-	12
Sciences de l'éducation	-	6	12	18
Formation pratique: stages	8	8	-	19
Formation pratique: module d'intégration	1	2	-	3
Modules interdisciplinaires à choix	-	-	6	6
Mémoire professionnel de diplôme	-	-	5	5
<b>Total crédits ECTS</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>60</b>

### Sur 3 semestres

	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne
Didactique 1 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 1 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	MSENS31 (6 ECTS) Enseignement & apprentissage	MSENS31 (6 ECTS) Enseignement & apprentissage
Stage semestre 1 (8 ECTS)	Stage semestre 2 (8 ECTS)	MSISO31 (6 ECTS) Gestion de la classe	MSISO31 (6 ECTS) Gestion de la classe
MSINT21 (1 ECTS) Intégration	MSINT22 (2 ECTS) Intégration	interdisciplinaire (6 ECTS) à choix	interdisciplinaire (6 ECTS) à choix
			Mémoire diplôme (5 ECTS)

Choisir 1 module de 6 ECTS

\* L'organisation hebdomadaire se trouve au point 4.4

## 8.2.2 Exemple d'aménagement pour 2 disciplines

	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Total crédits ECTS
Didactique des disciplines	12	12	-	-	24
Sciences de l'éducation	-	-	12	3	15
Formation pratique: stages	8	8	-	-	19
Formation pratique: module d'intégration	1	2	-	-	3
Mémoire professionnel de diplôme	-	-	-	2	2
<b>Total crédits ECTS</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>60</b>

### Sur 4 semestres

	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
<b>Semestre 1</b>	<b>Automne</b>	<b>Printemps</b>	<b>Automne</b>	<b>Printemps</b>
Didactique 1 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 1 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 1 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	MSENS31 (6 ECTS) Enseignement & apprentissage	MSDEV33 Développement de l'adolescente
Didactique 2 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 2 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 2 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	MSISO31 (6 ECTS) Gestion de la classe	MSENS33 Enseignement & évaluation
<b>Stage semestre 1 (8 ECTS)</b>	<b>Stage semestre 1 (8 ECTS)</b>	<b>Stage semestre 2 (8 ECTS)</b>		MSISO33 Altérités et intégrations
MSINT21 (1 ECTS) Intégration	MSINT21 (1 ECTS) Intégration	MSINT22 (2 ECTS) Intégration		MSSYS33 Systèmes éducatifs
				<b>Mémoire diplôme (2 ECTS)</b>

Choisir 1 cours de 3 ECTS

	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Total crédits ECTS
Didactique des disciplines	12	12	-	24
Sciences de l'éducation	-	3	12	15
Formation pratique: stages	8	8	-	19
Formation pratique: module d'intégration	1	2	-	3
Mémoire professionnel de diplôme	-	-	2	2
<b>Total crédits ECTS</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>60</b>

### Sur 3 semestres

	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3
<b>Semestre 1</b>	<b>Automne</b>	<b>Printemps</b>	<b>Automne</b>
Didactique 1 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 1 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 1 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	MSENS31 (6 ECTS) Enseignement & apprentissage
Didactique 2 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 2 (6 ECTS) Partie 1 (MS1 + MS2)	Didactique 2 (6 ECTS) Partie 2 (MS2)	MSISO31 (6 ECTS) Gestion de la classe
<b>Stage semestre 1 (8 ECTS)</b>	<b>Stage semestre 1 (8 ECTS)</b>	<b>MSDEV33</b> Développement de l'adolescente	<b>Mémoire diplôme (2 ECTS)</b>
MSINT21 (1 ECTS) Intégration	MSINT21 (1 ECTS) Intégration	MSENS33 Enseignement & évaluation	
		MSISO33 Altérités et intégrations	
		MSSYS33 Systèmes éducatifs	
		<b>Stage semestre 2 (8 ECTS)</b>	
		MSINT22 (2 ECTS) Intégration	

Choisir 1 cours de 3 ECTS

\* L'organisation hebdomadaire se trouve au point 4.4

## 9 Possibilités de formations complémentaires

Trois offres complémentaires permettent, après l'obtention du diplôme pour les écoles de maturité, d'élargir les perspectives d'emploi.

### 9.1 Diplôme additionnel

L'admission dans la filière Secondaire II est prononcée séparément pour chaque discipline.

Grâce à la formation conduisant à un Diplôme additionnel, un·e enseignant·e diplômé·e pour le degré Secondaire II peut se former à l'enseignement d'une nouvelle discipline.

#### 9.1.1 Présentation

Les personnes détenant un Diplôme en enseignement pour les écoles de maturité ou un titre reconnu comme équivalent peuvent se former à l'enseignement d'une nouvelle discipline qui ne figurait pas sur leur diplôme.

Cette formation leur permet notamment :

- d'acquérir et de développer des connaissances et des compétences en didactique de la discipline
- de compléter leur diplôme et d'élargir ainsi leurs possibilités d'emploi.

Les informations relatives aux disciplines de formation peuvent être consultées en téléchargeant le document "[Liste des disciplines d'enseignement](#)".

#### 9.1.2 Conditions d'admission

- Détenir un Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité.
- Etre titulaire d'un Master délivré par une haute école universitaire suisse attestant d'études dans la discipline visée correspondant au moins à 90 ECTS dont 30 au niveau master.
- Disposer d'un engagement d'au moins trois périodes hebdomadaires au degré Secondaire II pour l'enseignement de la discipline visée, durant l'année de formation. Cet engagement a pour conséquence que l'admission au diplôme additionnel n'est pas soumise à limitation.
- Les exigences spécifiques à l'une ou l'autre discipline restent applicables, notamment pour l'enseignement des langues.

#### 9.1.3 Plan d'études

Le plan d'études se compose de la façon suivante :

- Didactique de la discipline : 12 ECTS (1/2 journée hebdomadaire sur deux semestres)
- Formation pratique : 8 ECTS (enseignement de la discipline choisie)
- Séminaire d'intégration : 2 ECTS (travail à distance + une rencontre en fin d'année)

#### 9.1.4 Délai de dépôt des candidatures pour l'inscription au diplôme additionnel

Les dossiers de candidature (via le formulaire de demande d'admission en ligne) doivent parvenir au Service académique au plus tard le 15 juin pour la rentrée de septembre.

## 9.2 Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle

La Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud) et l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) proposent depuis l'année 2008 un Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle, assurant la qualification requise par la Loi fédérale sur la formation professionnelle pour l'enseignement à la maturité professionnelle. Ce certificat est requis au plus tard un an après l'engagement dans une école du Secondaire II pour enseigner dans les classes de maturité professionnelle (y compris les écoles de commerce et écoles de culture générale).

L'obtention du certificat requiert la satisfaction de trois conditions :

- l'habilitation à enseigner dans les écoles de maturité ; cette habilitation est acquise avec l'obtention du diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité.
- la validation d'attestations de travail certifiant une expérience en entreprise de six mois.
- la certification d'une formation de 300 heures à la pédagogie professionnelle.

Le Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle est délivré conjointement par la HEP Vaud et l'IFFP une fois ces trois conditions remplies.

Les 300 heures de pédagogie professionnelle (12 ECTS) se composent de deux modules semestriels de 6 ECTS, qui doivent être suivis sur l'année. Les modules se déroulent sur 14 semaines, les jeudis après-midis, à la HEP Vaud. Chaque demi-journée comprend 4 heures d'enseignement, divisées en 2 heures de cours et 2 heures de séminaires. Le temps en présentiel est en principe de 14 x 4h, soit 56 heures d'enseignement sur 150h de travail. Les modules comprennent en outre environ 20% de travaux de qualification et 50% de travail personnel. Il est important de noter que la présence aux cours est obligatoire pour ces deux modules.

Pour l'obtention de ce certificat, 2 possibilités sont offertes aux étudiants·es :

- suivre les 2 modules durant leur formation,
- suivre les 2 modules après l'obtention du diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité.

Toutes les informations utiles figurent dans le document de présentation du certificat complémentaire de pédagogie professionnelle disponible [sur le site Internet de la HEP Vaud](#).

## 9.3 Du Secondaire II vers le Secondaire I

Il est possible de poursuivre la formation vers le Secondaire I en ajoutant une année supplémentaire.

### Conditions d'admission

- Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité
- Formation académique attendue pour le Secondaire I (Bachelor dans une ou plusieurs disciplines d'enseignement du Secondaire I)

### Durée - volume de formation

- 1 an (prolongation possible jusqu'à 2 ans)
- 60 ECTS (reconnaissance des études déjà effectuées : 60 ECTS du MAS S2) sous réserve des didactiques disciplinaires choisies.

**Possibilités d'emploi dans l'enseignement**

En fonction des besoins des établissements, il est possible de réaliser un stage en emploi au Secondaire I sous la supervision d'un-e PraFo.

**Disciplines**

La formation est prévue pour 1 ou 2 disciplines. Un diplôme additionnel permet de se former ultérieurement pour une nouvelle discipline (voir "[Guide de l'étudiant-e en Secondaire I](#)", pt 10 "Diplôme additionnel").

Liste des disciplines pour le Secondaire I :

- |  |   |
|--|---|
| - Allemand (langue étrangère/langue nationale) | - Géographie                                  |
| - Anglais (langue étrangère)                   | - Grec  |
| - Arts visuels                                 | - Histoire                                    |
| - Citoyenneté                                  | - Italien (langue étrangère/langue nationale) |
| - Economie et droit                            | - Latin                                       |
| - Education physique                           | - Mathématiques                               |
| - Ethique et cultures religieuses              | - Médias et informatique*                     |
| - Français (langue de scolarisation)           | - Musique                                     |
| - Français (langue étrangère/langue nationale) | - Sciences de la nature                       |

\*en 19-20, seulement pour l'obtention d'un diplôme additionnel

Référence réglementaire: [Directive 05\\_01 "Liste des disciplines d'enseignement"](#)

---

## 9.4 Du Secondaire I vers le Secondaire II - après l'obtention du diplôme d'enseignement pour le degré Secondaire I

**Conditions d'admission**

- Diplôme d'enseignement pour le degré Secondaire I et Master en enseignement pour le Secondaire I
- Satisfaire aux exigences pour l'[admission au Secondaire II](#)
- Suivre la procédure d'admission en vigueur

**Durée - volume de formation**

- Formation à temps partiel se déroulant sur une année
- 16 à 31 ECTS en fonction des disciplines suivies au Secondaire I et celles choisies au Secondaire II

**Limitation des admissions**

Les admissions au Secondaire II sont soumises à une limitation des admissions.

**Disciplines**

La formation est prévue pour 1 ou 2 disciplines.

## Variantes du plan de formation

1 didactique suivie au S1 correspondant à 1 didactique du S2						
Automne			Printemps			
<i>Discipline 1</i>		(6)	<i>Discipline 1</i>		(6)	<b>6</b>
<i>Formation pratique</i>	<i>stage - recommandé</i>	(8)	<b>Formation pratique</b>	<b>stage</b>	<b>8</b>	<b>10</b>
	<i>intégration</i>	(1)		<b>intégration</b>	<b>2</b>	
Sciences de l'éducation		0	Sciences de l'éducation		0	0
Interdisciplinaire		0	Interdisciplinaire		0	0
Mémoire de diplôme		0	Mémoire de diplôme		0	0
		0			<b>16</b>	<b>16</b>

## 10 Exigences particulières

Le **Règlement des études menant au Diplôme d'enseignement pour le degré Secondaire II (RMS2) du 28 juin 2010** (état au 16 février 2016) stipule les exigences suivantes en matière de maîtrise professionnelle du français et de l'informatique, ainsi que pour l'enseignement des langues secondes.

---

### 10.1 Français et Informatique

#### Art. 27 Maîtrise professionnelle du français et de l'informatique

- <sup>1</sup> L'étudiant doit attester un niveau de maîtrise suffisant dans les domaines suivants:
    - a. le français en tant que langue professionnelle;
    - b. l'informatique de base en tant qu'outil professionnel.
  - <sup>2</sup> La maîtrise de ces deux domaines est certifiée par la réussite d'examens organisés par la HEP à trois reprises chaque année.
  - <sup>3</sup> L'étudiant admis pour se former seulement à l'enseignement d'une ou de plusieurs langues étrangères n'est pas soumis à l'examen écrit de maîtrise du français en tant que langue professionnelle. Il doit cependant répondre aux exigences d'une communication orale claire dans cette langue.
  - <sup>4</sup> Ces exigences ne donnent pas lieu à l'octroi de crédits ECTS. L'étudiant qui ne les remplit pas dans le délai prévu à l'article 9 du présent règlement n'obtient pas son Diplôme.
- 

### 10.2 Enseignement des langues - séjour linguistique

#### Art. 4 Exigences spécifiques aux disciplines

- <sup>2</sup> Le candidat qui choisit une langue étrangère comme l'une de ses disciplines d'enseignement doit en outre :
  - a. avoir accompli, avant le début de l'année académique de l'entrée en formation, un ou deux séjours linguistiques d'une durée totale de six mois dans un pays ou une région de langue correspondante ou attester d'une expérience jugée équivalente ;
  - b. présenter, au plus tard avant le début du deuxième semestre d'études, un certificat de réussite d'un examen de maîtrise de la langue reconnu internationalement, correspondant au niveau C2 défini par le cadre européen commun de référence pour les langues, ou un titre jugé équivalent.
- <sup>3</sup> L'étudiant qui ne répond pas à ces conditions dans le délai indiqué ne peut poursuivre sa formation. L'article 9, alinéa 2 du présent règlement s'applique.

**Site web :** [www.hepl.ch](http://www.hepl.ch) > Portail candidat > Admissions > MAS / Diplôme en Enseignement secondaire II > Exigences réglementaires après l'admission

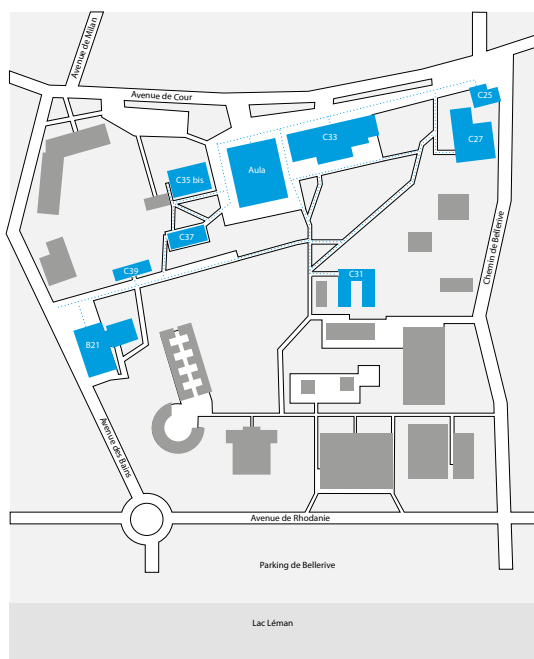
## 11 Informations pratiques

### 11.1 Service académique

#### Le lieu d'information pour les étudiant-e-s :

- Suivi de la formation : accueil, plan de formation, inscriptions aux cours, prise en compte des études déjà effectuées, examens, etc.
- Conseil aux études et orientation : choix de modules, aménagement de la durée de la formation, etc.

### 11.2 Bâtiments



#### C25

##### Cour 25 (Villa Beauregard)

- Education physique et sportive
- Langues et culture
- Salles de cours

#### C27

##### Cour 27 (Salle de sport)

#### Aula

##### Aula des Cèdres

#### C31

##### Cour 31 (pavillon)

- Développement de l'enfant à l'adulte
- Salles de cours

#### C35 bis

##### Cour 35 bis (pavillon)

- Salles de cours

#### C33

##### Cour 33 (Bâtiment principal)

- Cafétéria - Rectorat - Administration
- Service académique
- Mobilité
- Filières
- Espace La Parenthèse
- Arts et technologie
- Enseignement, apprentissage et évaluation
- Mathématiques et sciences de la nature
- Pédagogie et psychologie musicales
- Pédagogie spécialisée
- Sciences humaines
- Centre assurance qualité
- Salles de cours

#### C37

##### Cour 37 (pavillon)

- Français
- Salles de cours

#### C39

- Centre de soutien à la recherche
- Centre de soutien à l'enseignement

#### B21

##### Bains 21

- Acteurs, Gestions, Identités, Relations, Systèmes
- Médias et TIC dans l'enseignement et la formation
- Salles informatique
- Salles de cours

Certaines salles de cours se trouvent sur le site de Sébeillon (Rue Sébeillon 1).

### 11.3 Contact

Par e-mail essentiellement : [etudiants-ms2@hepl.ch](mailto:etudiants-ms2@hepl.ch)



## 12 Liens utiles

**Le système scolaire en Suisse** (liens valables au 27.05.2019)

- <http://www.educa.ch/>
- <http://www.edk.ch/dyn/11709.php>

**Le système scolaire du canton de Vaud** (lien valable au 27.05.2019)

<https://www.vd.ch/themes/formation/formations-gymnasiales/>

**Enseigner dans le canton de Vaud** (lien valable au 27.05.2019)

<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/direction-generale-de-lenseignement-postobligatoire-dgep/#c2029086>

**Plan d'études de la maturité du canton de Vaud** (lien valable au 27.05.2019)

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dfj/dgep/dgep\\_fichiers\\_pdf/DGEP\\_brochure\\_EM\\_web.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgep/dgep_fichiers_pdf/DGEP_brochure_EM_web.pdf)

**Plan d'études de la maturité professionnelle** (lien valable au 27.05.2019)

<https://www.per-mp.ch/>

**hep/**

**Haute école pédagogique  
du canton de Vaud**  
Service académique  
Enseignement Secondaire II  
Avenue de Cour 33  
CH-1014 Lausanne

**email:** [etudiants-ms2@hepl.ch](mailto:etudiants-ms2@hepl.ch)

[www.hepl.ch](http://www.hepl.ch)